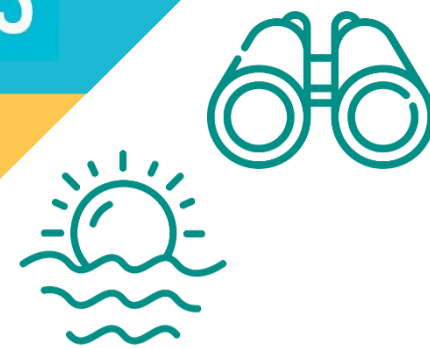


Ateliers thématiques – Enjeux



Paysage et Patrimoine

- Préserver et mettre en valeur la diversité et la richesse des paysages
 - Poursuivre la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel : forêt de Crécy, dunes littorales, marais et tourbières prairies, ...
 - Accroître l'authenticité du littoral et des estuaires en confortant les activités traditionnelles (pêche artisanale côtière, pêche à pied, conchyliculture, chasse, ...)
 - Accompagner les évolutions des pratiques agricoles afin de préserver des spécificités paysagères (maintien des terrains agricoles, maintien des prairies, des bosquets et des haies)
 - Poursuivre la protection et la mise en valeur du petit patrimoine identitaire et des architectures traditionnelles du territoire (atlas de patrimoine, ...)
 - Préserver et conforter les formes urbaines des villages courts
- Reconquérir les paysages identifiés comme tels dans la charte du PNR : Vimeu industriel, plateau de Ponthieu, Abbevillois...
- Améliorer la lecture paysagère des éléments marqueurs du territoire :
 - Dépasser la sensation de rupture liée aux infrastructures de transports et les valoriser comme supports de perception et de mise en valeur des paysages
 - Maîtriser l'impact de la publicité extérieure sur le paysage et le patrimoine, via une réglementation ambitieuse dans les RLPi
 - Viser une qualité paysagère pour les entrées de ville
- Maîtriser les nouveaux développements urbains :
 - Préserver les coupures vertes
 - Intégrer les nouvelles constructions dans le paysage dans le respect des formes et des architectures locales
 - Prendre en compte les zones d'activités du territoire et leurs capacités de développement
 - Accompagner l'implantation des dispositifs de production d'énergies renouvelables, en évitant la co-visibilité avec des secteurs d'enjeux paysagers
 - Concilier le développement touristique et préservation des paysages
 - Concilier les activités de carrières avec la préservation du paysage et des habitats naturels

Tram Verte et Bleue

- Préserver et renforcer les espaces constitutifs de la Trame Verte et Bleue, dans leur richesse et leur diversité : milieux dunaires, forestiers, aquatiques, humides, coteaux calcaires, espaces agricoles, nature en ville, ... :
 - Préserver les espaces dunaires et littoraux, notamment en lien avec les activités humaines (pression touristique, exploitation des cordons de galets, ...)
 - Préserver les espaces de la sous-trame des forêts et bocages, et les mettre en réseau
 - Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux associés (cours d'eau, berges, zones humides), ainsi que leur préservation
 - Préserver les coteaux calcaires par des pratiques de gestion adaptées de ces espaces (fauche, pâturage, ...)
 - Maîtriser les pratiques agricoles afin d'aller dans le sens du maintien et de la préservation de la biodiversité : limitation des labours, maintien du réseau bocager
 - Conforter la place de la nature en ville en favorisant la végétalisation des espaces privés et publics, en créant des continuités (chemins ruraux, berges, continuités piétonnes...) et en développant l'écologie urbaine (toitures et murs végétalisés, gestion des eaux pluviales, ...)
- Valoriser les espaces de la Trame Verte et Bleue en lien avec leurs bénéfices multifonctionnels : santé, paysage, énergie, prévention des risques, ...
- Limiter la fragmentation du maillage de la Trame Verte et Bleue en recherchant une perméabilité maximum des espaces bloquants (urbanisation, infrastructures de transport, ...)
- Porter une attention particulière à la protection des espèces rares et menacées sur le territoire mais également sur la biodiversité ordinaire
 - Limiter l'impact des activités humaines sur la biodiversité
 - Adapter les espèces et essences aux enjeux liés au dérèglement climatique
 - Maîtriser le développement des espèces invasives-envahissantes

Ateliers thématiques – Enjeux

**Gestion du cycle de l'eau (ressources et assainissement)**

- Poursuivre la reconquête de la qualité des cours d'eau et des masses d'eau souterraines, comme une composante essentielle des choix d'urbanisme ;
 - Assurer la gestion qualitative par la préservation et la protection des points de captages (notamment les captages prioritaires Grenelle et SDAGE.
 - Améliorer la qualité des eaux superficielles, notamment pour pérenniser l'alimentation en eau potable pour les besoins domestiques et les activités
 - Intégrer dans le projet de territoire la nécessité d'empêcher toute dégradation des milieux aquatiques, de favoriser la restauration des milieux dégradés ;
- Privilégier un développement équilibré et conduire une réflexion stratégique sur la sécurisation de l'eau potable qui garantit l'adéquation quantitative entre besoins de prélèvements :
 - Organiser l'exploitation de la ressource en eau pour pallier l'absence de nappe sur le littoral ;
 - Prendre en compte la sensibilité de la Maye aux prélèvements ;
 - Identifier les axes de maîtrise des prélèvements, notamment en période d'étiage en vue de concilier les différents usages ;
 - Porter les efforts sur le patrimoine réseau (renouvellement, amélioration des rendements, ...)
 - Prendre en compte les pics estivaux, notamment au niveau des milieux littoraux sensibles ;
 - Identifier les économies d'eau dans le cadre des projets .
- Poursuivre les contrôles et l'assistance pour l'amélioration de l'assainissement individuel présent en territoire rural pour améliorer la performance de la gestion des eaux usées ;
- Prendre en compte, dans la planification et l'aménagement, la gestion des eaux pluviales ;
- Veiller à limiter autant que possible l'ouverture à l'urbanisation en zones humides, tout particulièrement en prairies humides de par leur rôle essentiel en termes de gestion des crues et des étiages, de biodiversité et de paysage ;
- Concilier le maintien et le développement des activités (tourisme, conchyliculture, élevage) tout en limitant leur impact environnemental sur les eaux littorales ;
- Anticiper les effets du dérèglement climatique dans la gestion de l'eau et identifier les ressources en eau stratégiques à préserver pour une exploitation future (foret de Crécy).

Ateliers thématiques – Enjeux

**Gestion des déchets**

- Intégrer la problématique de la gestion des déchets dans le cadre des nouveaux aménagements (locaux déchets, points de retournement...)
- Poursuivre la réduction de la production de déchets et limiter la hausse sur le territoire de la CA de l'Abbevilleois
- Résoudre les problématiques de refus de tri à l'échelle du territoire ;
- Diminuer la part de stockage des Ordures Mélangées Résiduelles (OMR) en favorisant la valorisation énergétique ;
- Accentuer les démarches en lien avec l'économie circulaire et les ressourceries du territoire afin de poursuivre l'effort du tri et la valorisation de la matière ;
- Accentuer et diffuser les « bonnes initiatives » locales
- Anticiper l'impact de l'afflux touristique sur la production de déchets

Défis en matière d'énergie**Consommation énergétique, émissions de GES et précarité énergétique**

- Réduire les consommations énergétiques, particulièrement au sein des postes les plus consommateurs : mobilité et résidentiel
 - Améliorer la performance énergétique du parc bâti en assurant la performance énergétique exemplaire pour les futures constructions
 - Poursuivre la rénovation énergétique et thermique des bâtiments (logements, patrimoine communal, etc) via les programmes et actions mises en œuvre sur les territoires afin d'agir également sur la précarité et vulnérabilité énergétiques des ménages
 - Réduire la dépendance des habitants à l'automobile « traditionnelle » : intensification du maillage des transports en communs dans les pôles relais et de proximité, l'intermodalité, développement des mobilités GNV/électriques, hydrogènes, promotion des modes doux ainsi que la réduction des besoins de se déplacer (télétravail, etc.)
 - Engager des solutions communes avec les collectivités et les partenaires économiques (agriculteurs, industriels...) en lien avec l'économie circulaire et l'écologie industrielle
- Réduire la précarité et la vulnérabilité énergétique des ménages
- Faire baisser les émissions de GES notamment liées aux mobilités (énergétiques) et à l'agriculture (non énergétiques)
- Augmenter le stockage carbone dans les sols

Énergies renouvelables

- Poursuivre le développement de la production d'un mix d'énergies renouvelables en levant les freins au développement des énergies encore peu présentes (solaire... méthanisation, géothermie etc.)
- Rendre les territoires complémentaires en termes de production (gisements bois/agricoles...) et de consommation d'énergies renouvelables (développement de chaufferies bois, méthanisation; etc.)
- Engager le monde économique (industriels, agriculteurs) dans la production d'énergies renouvelables (méthanisation, panneaux solaire...)

Dérèglement climatique

- Mettre en œuvre les moyens pour l'adaptation du territoire au dérèglement climatique

Sols et sous-sols – gestion des carrières

- Privilégier un usage sobre des matériaux de carrières
- Poursuivre la recherche d'une optimisation pour un usage rationnel des matériaux, en développant l'emploi de matériaux de substitution (calcaires, sablons, ...) ou alternatifs (recyclage des matériaux du BTP) à ceux alluvionnaires en eau (épuisement de la ressource)
- Des carrières trop anciennes pour être requalifiées (ou l'être selon les exigences actuelles), et par ailleurs un nombre de plans d'eau sur les anciens dépôts de galets qui sera notable in fine
- Des enjeux concernant la conversion vers des modes doux de transports notamment du secteur littoral (voie d'eau ou ferrée) aujourd'hui quasi exclusivement par voie routière (éloignement relativement important entre zones d'extraction et de consommation du bassin amiénois)

Ateliers thématiques – Enjeux



Des risques naturels et technologique à maîtriser

Risques naturels

- Prendre en compte les objectifs définis par la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation à l'échelle du bassin versant de la Somme
- Limiter l'exposition des habitants aux inondations par crue et remontées de nappes, notamment le long de la vallée de Somme et de la vallée de l'Authie
- Continuer la protection du littoral face aux risques d'érosion côtière
- Profiter du PAPI BSA pour favoriser une dynamique solidaire et partagée en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et rétro littoral
- Définir des stratégies d'aménagement résilientes face aux risques de mouvements de terrain (érosion des sols et retraits gonflements des argiles)
- Anticiper les menaces du changement climatique sur l'amplification des événements extrêmes

Risques technologiques

- Prendre en compte les enjeux liés aux risques industriels liés aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- Limiter l'exposition des habitants aux risques de transport de matières dangereuses aux abords des infrastructures (gaz naturel, voies ferrées, axes routiers et ferroviaires)

Des nuisances à anticiper et atténuer

Pollution

- Donner l'opportunité de requalifier les sites et sols pollués dans le cadre des reconversions de friches, renouvellements urbains...

Nuisances sonores

- Prendre en compte les nuisances sonores (choix d'aménagement, conception des bâtiments) pour un cadre de vie apaisé (air, sols, bruits) dans un contexte d'évolution des réglementations
- Promouvoir les modes de déplacements doux (vélo, marche, co-voiturage, TC, partage de l'espace public, etc...).

Qualité de l'air

- Agir pour les modes de déplacement non-polluants dans toute leur diversité (vélo, marche, co-voiturage, TC, partage de l'espace public, etc...).
- Favoriser la mixité urbaine tout en prenant en compte les usages afin de limiter les déplacements en véhicules motorisés
- Orienter les choix d'aménagement vers la protection des personnes les plus vulnérables
- Promouvoir des pratiques agricoles alternatives, limitant la quantité d'intrants

Vulnérabilité au changement climatique

- Promouvoir un aménagement anticipant la vulnérabilité des habitants face à l'augmentation des températures et des épisodes caniculaires (végétalisation, surfaces en eau...)